

## Passage de témoin au Conseil d'État

## Fabienne Fischer assermentée et émue

**L'écologiste a prêté serment jeudi devant le Grand Conseil et entre officiellement en fonction.**

Eric Budry

«La solennité du moment n'empêche pas l'émotion.» Les mots sont de Fabienne Fischer, lâchés peu après sa prestation de serment devant la Grand Conseil, jeudi en fin d'après-midi. C'est que la nouvelle conseillère d'État était manifestement émue durant ce qui était son intronisation officielle après sa victoire électorale le 28 mars. Elle remplace Pierre Maudet, qui avait remis son poste en jeu mais a terminé deuxième de l'élection complémentaire qu'il avait lui-même suscitée.

«Ce sont des moments qui sont forts et donnent aussi pleine conscience des enjeux et de la responsabilité que les Genevois m'ont confiée, a déclaré la nouvelle magistrate. Dès maintenant, il s'agira d'empêcher les dossiers.»

Cette cérémonie devant le parlement était un peu particulière pour une autre raison. L'assermentation a en effet été précédée d'un hommage au député Vert Jean Rossiaud, compagnon de Fabienne Fischer, qui a choisi de démissionner après l'élection de sa femme. Et cela bien qu'aucune obligation légale ne l'y contraignait. Le travail parlementaire de ce député, très actif pendant plus de douze ans, a du reste été salué jeudi par ses pairs.

«La démission de Jean, cela fait aussi partie de l'émotion, a commenté Fabienne Fischer. Nous avons fait ce choix ensemble après mûre réflexion. Nous sommes serreins avec notre décision. Je veux également lui rendre hommage. Ce qui arrive aujourd'hui, c'est un peu le symbole de l'égalité que nous avons toujours voulu vivre au sein de notre couple. En ce jour, c'est lui qui tient ce rôle. À d'autres moments de notre vie, cela a été le mien.»



La Verte Fabienne Fischer a prêté serment en tant que conseillère d'État jeudi devant le Grand Conseil. MAGALI GIRARDIN

En entrant au Conseil d'État, Fabienne Fischer sait qu'elle suscite d'énormes attentes. Avec son

arrivée, le gouvernement bascule en effet à gauche et, parce qu'elle est Verte, elle a beaucoup évoqué

durant la campagne électorale le besoin d'accélérer la transition écologique.

Le Conseil d'État ayant déjà procédé à la répartition des départements le 30 mars, l'écologiste

hérite du Département de l'économie et de l'emploi. Elle aura notamment à reprendre le flambeau du Développement économique des mains de Nathalie Fontanet.

Dans le contexte de la pandémie et de l'impact économique des mesures sanitaires, ce département est évidemment devenu central puisque c'est là que naissent les aides financières indispensables à la survie de nombreuses entreprises. Ce travail-là, déjà largement entamé, sera à poursuivre. C'est toutefois avant tout sur la phase suivante, la relance économique, que Fabienne Fischer sera attendue.

## Le parlement se chamaille sur les évacuations

● Dans cette période troublée de crise sanitaire, le Conseil d'État doit fréquemment prendre des arrêtés urgents pour faire face à la situation et s'adapter aux ordonnances fédérales. Le Grand Conseil les valide, ou non, ensuite par le biais de résolutions. Habituellement, les arrêtés du gouvernement sont presque unanimement approuvés. Ce n'est pas le cas de celui du 14 avril, suspendant du début février à mi-mai les évacuations forcées de locataires, dont la majorité ne veut pas.

«La première suspension du 28 février devait être exceptionnelle, et voilà que le Conseil d'État veut la prolonger, dénonce le PDC Jean-Marc Guinchard. Nous refusons de valider cela.» Sur le fond, la PLR Céline Zuber-Roy met en doute la conformité de la mesure avec le droit fédéral. «Il n'y a pas de justification à faire supporter ces coûts aux propriétaires lésés par la suspension des évacuations», martèle-t-elle.

À gauche, on s'étrangle et on aimerait étendre la suspension jusqu'à la fin de l'année. «Avec

vous, la droite, c'est deux poids, deux mesures, s'empare le socialiste Cyril Mizrahi. Pour les entreprises et les propriétaires, c'est toujours oui. Pour les salariés et les locataires, c'est sans cesse non.»

En réalité, un vote négatif du Grand Conseil sur ce sujet aurait peu d'effet. Tout d'abord parce que la durée de suspension est déjà bien entamée, ensuite du fait que le Conseil d'État ne serait pas contraint de revenir en arrière. Mais la droite voulait donner un signal et s'assurer qu'il n'y aurait pas de nouvelle

prolongation. Le conseiller d'État Mauro Poggia a pu les rassurer sur ce dernier point: «Ce sera la dernière fois car il s'agit effectivement d'une mesure exceptionnelle qui ne peut être répétée indéfiniment.»

Lors des premiers votes, suite sans doute à une confusion, la gauche semblait devoir l'emporter et obtenait même la prolongation jusqu'à la fin de l'année de la trêve des évacuations. Mais patatras, le vote ultime aboutissait au refus de la résolution et, par conséquent, à celui de la suspension. **E.BY**

**Lire l'éditorial en une:**  
«L'emploi, priorité absolue»

## L'initiative «Climat urbain» veut reconquérir la chaussée

**Mobilité et urbanisme**  
Un texte veut transférer chaque année 1% de l'espace dévolu au trafic à la végétation et aux mobilités durables.

En une décennie, ce serait l'équivalent d'une petite moitié du tarmac de Cointrin qui serait soustrait aux voitures pour être dédié aux piétons, aux cyclistes et aux plantes. Soutenue par une vingtaine de groupements, par les partis de gauche ainsi que les Verts libéraux, l'association actif-traffic a lancé jeudi son initiative intitulée «Climat urbain».

De rang cantonal et législatif, le texte propose un mécanisme par lequel on soustrairait, chaque année et durant dix ans, un pourcent de l'espace public dévolu au trafic à d'autres affectations. Pour moitié, il s'agirait de la végétation; pour l'autre, des mobilités dites durables (pistes cyclables, espaces piétonniers ou voies réservées aux transports publics). L'initiative précise que la végétation existante devrait être préservée. Elle concernerait toutes les communes genevoises de plus de 10'000 habitants - critère qui in-



Pour lancer l'initiative Climat urbain, une performance végétale a sillonné la ville mardi, sous le nom de «Halo de fraîcheur», un antidote aux îlots de chaleur. LAURENT GUIRAUD

clut Veyrier ou Bernex, mais pas Chêne-Bourg.

**Élan intercantonal**

La démarche n'est pas isolée. Des démarches similaires éclosent dans les cités alémaniques, avec Bâle et Saint-Gall qui se sont déjà lancés, Winterthur et Zurich qui

ont suivi le mouvement jeudi aussi et Berne qui mijote sa mouture. Il y a une dizaine d'années, un même élan national avait donné à Genève son initiative pour la mobilité douce, adoptée de justesse en 2011 et passablement bafouée depuis lors.

Cette fois, les initiants en-

tendent s'attaquer à la fois aux causes et aux conséquences du réchauffement climatique. «Les émissions de CO<sub>2</sub> dues aux transports, soit un tiers du total, continuent d'augmenter, note Thibaut Schneeberger, secrétaire d'actif-traffic. Or c'est dans les villes, denses, qu'on trouve le plus faci-

lement des substituts aux déplacements motorisés.»

Et de noter que Genève figure parmi les villes les plus exposées au réchauffement. Le réseau de recherche sur le changement climatique urbain, lié à l'université new-yorkaise Columbia, y prédit des hausses jusqu'à 4,5 degrés dans les années 2050 et 6,9 dans la décennie 2080. «Cela est dû aux surfaces foncées comme l'asphalte, la faible végétalisation, l'imperméabilisation des sols ou la concentration des moteurs», ajoute le militant. Pour lui, planter des arbres qui donneront de l'ombre dans quelques décennies «est une question de survie pour une bonne partie de la population».

Un outil crucial figure dans l'initiative. La transformation des espaces opérée dans ce cadre échapperait au principe légal de compensation du stationnement. Depuis 2012, la législation cantonale prévoit que les autorités doivent remplacer toute place de parking supprimée parmi les 22'289 recensées il y a dix ans dans les rues du cœur de l'agglomération. Modifié à trois reprises depuis lors, le mécanisme s'assortirait donc d'une nouvelle voie dé-

rogatoire si l'initiative l'emportait.

**Application surveillée**

Les initiants veulent éviter une nouvelle déception, après que l'initiative sur la mobilité douce est largement restée lettre morte. Ils ont renoncé à prévoir un droit de recours individuel en cas de non-réalisation, de crainte de voir leur texte invalidé. Ils chargent le Conseil d'État de rendre des rapports réguliers sur la concrétisation et de veiller à sa juste répartition sur le territoire tout en évitant les reports de trafic, avec l'appui d'une commission consultative.

D'ici fin août, 5398 signatures doivent être trouvées. En cas d'aboutissement, les soutiens du texte se veulent optimistes quant au verdict populaire. Vice-présidente de l'ATE et députée PS, Caroline Marti rappelle la suppression de stationnements acceptée en votation cantonale le 27 septembre dernier et le rejet en mars du projet de parking Clé-de-Rive. Les appuis ratissent large parmi les générations, allant des aînés de l'AVIVO aux jeunes activistes de la Grève du climat.

**Marc Moulin**